

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'utilité publique et de l'environnement
Dossier n° 0100303838-AENV

Arrêté du **25 JUIN 2026** modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juin 2026 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société FUTERRO FRANCE

Demande d'autorisation environnementale relative au projet de bioraffinerie située à Saint-Jean-de-Folleville incluant un plan d'épandage concernant 418 communes

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du 8 avril 2026 nommant M. Xavier DELARUE, préfet de l'Eure ;
- Vu le procès-verbal d'installation de M. Xavier DELARUE, préfet de l'Eure, au 6 mai 2026 ;
- Vu le décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-049 du 25 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Zoheir BOUAOUICHE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, sous-préfet de Rouen ;
- Vu l'arrêté N° DCAT-SJIPE-2026-90 du 12 juin 2026 portant délégation de signature à Mme Charlotte CREPON, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 18 juin 2026 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société FUTERRO FRANCE concernant le projet de bioraffinerie située à Saint-Jean-de-Folleville incluant un plan d'épandage concernant 418 communes ;

CONSIDÉRANT :

que l'arrêté du 18 juin 2026 susvisé indique, dans son article 1^{er}, que l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public est la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo pour ce qui concerne le permis de construire ;

que cette compétence relève du maire de Saint-Jean-de-Folleville ;

qu'il y a donc lieu de modifier l'arrêté du 18 juin 2026 susvisé en indiquant que, pour ce qui concerne le permis de construire, le maire de Saint-Jean-de-Folleville est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure

ARRÊTENT

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 2026 susvisé est modifié comme suit :

Le texte suivant :

« L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public sont (...) »

- la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo pour ce qui concerne le permis de construire. La demande peut faire l'objet d'un accord de permis de construire, d'un accord assorti de prescriptions ou d'un refus. »

est modifié et remplacé par :

« L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public sont (...) »

- le maire de Saint-Jean-de-Folleville pour ce qui concerne le permis de construire. La demande peut faire l'objet d'un accord de permis de construire, d'un accord assorti de prescriptions ou d'un refus. »

Article 2

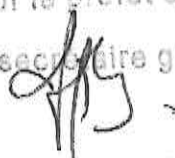
Les secrétaires généraux des préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime, les maires des communes concernées, le commissaire enquêteur et le responsable du projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur est adressée.

Fait à Rouen, **25 JUIN 2026**

le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

la secrétaire générale adjointe


Hélène HESS

Pour le préfet de l'Eure
et par délégation,
la secrétaire générale,


Charlotte CREPON